

## Délibérations du Conseil Municipal du 5 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le cinq décembre, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle Multifonctions sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 19

Vincent MINIER : Maire

Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. MONREAL Antoine : Adjoints  
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme COLIN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Hélène, M. PRUNAUT Michel, Mme CHATTON Valérie, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger : conseillers municipaux

Absents excusés : 0

Absents : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 01/12/2020

M. Michel PRUNAUT prend place au bureau en qualité de secrétaire.

\*\*\*\*\*

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2020

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 7 novembre 2020.

**Le conseil municipal approuve le compte rendu par signature du registre.**

**2020-65 :**

### Finances : Budget principal de la Commune – Décision modificative n°2

Vu la délibération n° 2020-26 en date du 6 juin 2020 actant le vote du budget 2020 ;

Considérant le manque de crédit ouvert en fonctionnement et en investissement pour l'année 2020, il est proposé de régulariser les crédits de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL				
Chapitre Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Chap. 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>1 960.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
	657362	Subvention complémentaire CCAS	1 960.00 €	
<b>Chap.022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		<b>-1 960.00 €</b>	
	022	Dépenses imprévues	-1 960.00 €	
		<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Investissement</b>				
<b>Chap. 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>20 000.00 €</b>	
21	21534 - 87	Eclairage Chemin des Vergers + chemin de Kerland	20 000.00 €	
<b>Chap.020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>		<b>-20 000.00 €</b>	
020	020	Dépenses imprévues	-20 000.00 €	
		<b>Total Investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

**- VALIDE la décision modificative ci-dessus ;**

**- DONNE mandat au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

## **2020-66 :**

### **Déclassement partiel d'une voirie communale – Cours Haillauds**

Vu la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) qui a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière. *Désormais la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.*

Considérant la demande de M. et Mme MAROT, propriétaires des parcelles ZB 153/ ZB 155/ ZB 161/ ZB 163 et ZB 164 situées au lieu-dit « Les cours Haillauds », de se porter acquéreur d'une partie de la voie communale servant d'entrée à ces parcelles ;

Considérant la surface de cette portion estimée entre 15 et 20 m<sup>2</sup> ;

Considérant que cette portion est située en zone A au PLUi-H en vigueur

Considérant que cette portion dessert uniquement la propriété de M. et Mme MAROT et n'aura pas, dans le futur, la possibilité de desservir d'autres entrées/ sorties ;

Considérant que cette portion permettra d'ajuster la limite de l'emprise de la voie et des parcelles qui l'entourent : pignon Est de leur maison (ZB 153) au terrain adjacent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

- **VALIDE ce déclassement de voirie pour une surface approximative comprise entre 15 et 20 m<sup>2</sup> ;**
- **VALIDE la vente de cette partie de voie à l'euro symbolique au profit de M. et Mme MAROT ;**
- **VALIDE la prise en charge des frais (géomètre, notaire ...) inhérents à ce déclassement, par M. et Mme MAROT ;**
- **DONNE mandat au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

## **2020-67 :**

### **SIAP : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019**

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, est présenté au Conseil Municipal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

- **PREND ACTE sans réserve du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**

## **2020-68 :**

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE 35 (SDE 35) : Modification des statuts**

Vu la délibération du 14 octobre 2020 du SDE 35, validant le projet de modification des statuts du SDE 35 pour les articles suivants :

- *Article 3.3.5 : modification pour adjoindre les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques (= modification législative)*
- *Article 9 : modification des statuts et des annexes*

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes à ce syndicat de se prononcer sur ce projet de modification des statuts.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

- **VALIDE le projet de modification des statuts du SDE 35.**

**2020-69 :**

**Projet d'une voie douce entre le bourg de Chanteloup et « la Régère »**

Considérant la volonté des élus :

- de sécuriser la voie le long de la RD82 pour les piétons et les cyclistes ;
- d'améliorer la sortie Sud du bourg et le carrefour de la Régère ;
- de créer du lien entre les hameaux (de Morihan au Tertre et Montvéron en passant par la Régère) et le bourg ;
- de prolonger la liaison douce qui existe déjà entre le carrefour « Les 4 routes » et « La Régère »

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**

- **DECIDE de lancer une étude de faisabilité technique et financière sur ce projet.**

\*\*\*\*\*

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**\* Présentation du projet de territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC)**

M. MINIER présente les 5 axes du projet de territoire de BPLC et annonce que l'ensemble des conseillers municipaux seront destinataires d'un sondage par rapport à ce projet de territoire.

Séance levée à 12h30

**Suivent les signatures des membres présents :**

<b>MINIER Vincent</b>	<b>GOUR Christèle</b>	<b>LAURENT Yann</b>
<b>JAUNY Manuela</b>	<b>MONREAL Antoine</b>	<b>CHATELLAIN Marie-Anne</b>
<b>SIMONNEAUX Joseph</b>	<b>COLIN Patricia</b>	<b>TARDIF Christophe</b>
<b>BUREL Nathalie</b>	<b>BOVI Hervé</b>	<b>HARDY-VIGNON Laurence</b>
<b>LEFAIX André</b>	<b>CADET Hélène</b>	<b>PRUNAUT Michel</b>
<b>CHATTON Valérie</b>	<b>JAFFRO Gérald</b>	<b>TRICOIRE Isabelle</b>
<b>GAREL Roger</b>		